

Gérard Rocamora  
Dosithée Yeatman-Berthelot

# Oiseaux menacés et à surveiller en France

Liste Rouge  
et priorités

- POPULATIONS
- TENDANCES
- MENACES
- CONSERVATION



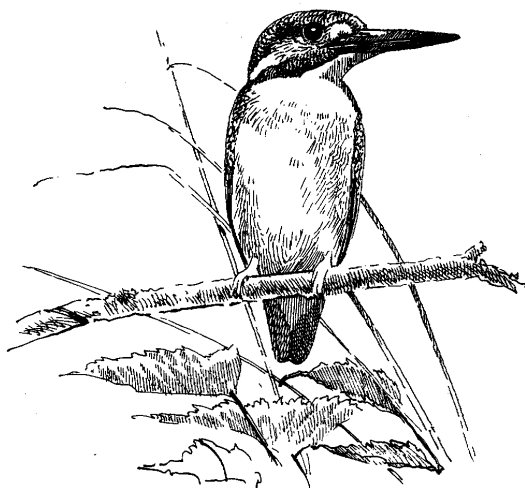
Société d'Études Ornithologiques de France  
Ligue pour la Protection des Oiseaux

# Martin-pêcheur d'Europe

*Alcedo atthis*

A Surveiller<sup>(N)</sup>  
Non Évalué<sup>(H)</sup>

Catégorie CMA



• Effectif nicheur  $\leq 10\,000$  couples, et distribution probablement fluctuante de plus de 20 %, sans tendance bien définie depuis les années 1970.

(Statut défavorable en Europe)

• En Déclin en Europe, Catégorie SPEC 3. Nicheur À Surveiller en France. Moins de 10 % de l'effectif nicheur européen présents en France.

## Protégé

Annexe I Directive Oiseaux  
Annexe II Convention de Berne

**L**e Martin-pêcheur est largement réparti sur tout le territoire français, à l'exception des zones montagneuses et de la Corse où il est très rare. Sa population nicheuse est estimée entre 1 000 et 10 000 couples. L'espèce pourrait régresser à la suite de la pollution des eaux et surtout en raison des travaux hydrauliques effectués sur les fleuves et rivières. Sa conservation dépend principalement de la protection des sites de nidification.

## ■ Populations et tendances

Espèce à vaste répartition paléarctique, Indomalaise et australienne, le Martin-pêcheur largement réparti en Europe jusqu'au sud de la Scandinavie, ne se trouve jamais en densité très forte puisque ses effectifs oscilleraient entre 47 000 et 66 000 couples en dehors de la Russie, pays dont l'effectif assez mal connu est estimé entre 10 000 et 100 000 couples (HAGEMEIJER & BLAIR, 1997). Il est considéré comme une espèce en déclin modéré, malgré d'importantes fluctuations (TUCKER & HEATH, 1994).

En France, le statut de cet oiseau n'est pas jugé défavorable, bien que devant être surveillé. Les ZICO recueillent un minimum de 750 à 2 000 couples, soit probablement plus de 20 % de l'effectif national. Le Martin pêcheur n'est jamais très commun là où il niche mais, à l'approche de l'hiver, il est possible d'observer des concentrations relatives dans des endroits favorables pour la pêche. Le sud et le sud-ouest du pays reçoivent des migrants en provenance de régions plus continentales ou plus nordiques (KRAMER, 1966; MORGAN & GLUE, 1977). Le nombre d'hivernants a été estimé entre 1 000 et

10 000 individus, effectif qui paraît bien faible par rapport à la population nicheuse.

D'une année à l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %, voire plus (obs. pers.). Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations sans disposer de résultats de recensements précis, répétés année après année sur de longues périodes. Pareilles fluctuations s'expliquent par différents facteurs : grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales ; importante production de jeunes et faible taux de survie, même à l'état adulte, la plupart des nicheurs ne se reproduisant qu'une seule année (BUNZEL, 1987; obs. pers.). Ainsi les hivers 1962-1963 et 1984-1985 furent catastrophiques pour l'ensemble des effectifs de l'Europe occidentale (MORGAN & GLUE, *op. cit.* ; LIBOIS & HALLET-LIBOIS, 1989).

## ■ Écologie

Prédateur piscivore, le Martin-pêcheur exige un minimum de proies accessibles. Pollution et turbidité des eaux doivent donc rester modérées et des perchoirs doivent être disponibles au-



Nicheurs



Hivernants

FRANCE	Nicheur (couples)		Hivernants (individus)	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Effectif	1 000	10 000	1 000	10 000
Année	1997		1997	
Fiabilité	1			
Tendances	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
	F	F	F	F
Fiabilité	2	2	2	2

EUROPE	Nicheur (couples)		Populations biogéographiques Voies de migration
	Min.	Max.	
Effectif	47 400 10 000	67 800 (hors Russie) 100 000 (Russie)	
Tendances	Déclin (hors Russie) Stable* (Russie) (Birds in Europe - European Atlas)		

\* forte proportion de données peu fiables ou manquantes

dessus de l'eau ou peu en retrait. Il vit sur toutes les eaux douces, courantes ou dormantes y compris en ville, ainsi que le long des côtes marines. En hiver, il ne subsiste pas où le gel fige la surface des eaux.

Il ne peut nicher que dans des parois verticales ou concaves constituées de sédiments meubles. Habituellement, c'est dans les berges mêmes d'un plan d'eau qu'il creuse son terrier mais il s'éloigne parfois du milieu aquatique pour profiter d'un chablis ou de la paroi adéquatement profilée d'une sablière ou d'une argillère. Au fil des ans, les mêmes portions de berges, voire les mêmes trous sont réoccupés mais rarement par les mêmes individus.

### Menaces

Hormis les cas de destruction directe (piégeage, dérangement, tir), qui, localement, peuvent avoir un impact sévère sur les oiseaux reproducteurs (COMMECY, 1995), certaines activités humaines plus répandues sont très néfastes. C'est

le cas, notamment, de celles qui engendrent pollutions des eaux et dérangements (activités récréatives concentrées dans le temps et l'espace : pêche à poste fixe, campings ou bivouacs, descente de biefs de rivière en canoë, kayak...). Les aménagements hydrauliques : reprofilages, enrochements, gabions, tunages et autres travaux de consolidation, même qualifiés "d'écologiques", tels que pose de fascines et plantations de boutures, entraînent la destruction définitive des sites de reproduction. Ils constituent, de par leur généralisation, une très grave menace pour l'espèce (LIBOIS, 1994a).

### Mesures de conservation

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux peuvent avoir un impact positif sur l'espèce. Cependant, c'est la protection des sites de nidification qui revêt la plus grande urgence. En application concrète des articles 1§2, 3§1, 3§2 a, b et c, et 4 de la Directive Oiseaux, ces sites devraient être répertoriés de manière systématique et bénéficier de mesures de protection ponctuelles, le cas échéant, par la voie d'arrêtés de biotope : interdiction de leur aménagement hydraulique, restriction d'usage pour la pêche ou le camping. Le déboisement systématique des berges des cours d'eau doit être évité également et une réglementation restrictive des loisirs en rivière devrait voir le jour.

ROLAND LIBOIS & CATHERINE HALLET-LIBOIS  
Institut de Zoologie de l'Université de Liège  
Société d'études ornithologiques AVES.